



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

croix du combattant volontaire

Question écrite n° 35916

Texte de la question

M. Bruno Le Maire attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la nécessité d'étendre les dispositions du décret n° 2007-741 du 9 mai 2007, fixant les conditions d'attribution de la croix du combattant volontaire (CCV) avec barrette "missions extérieures", à l'ensemble des engagés volontaires contractuels et aux volontaires qui acceptent de risquer leur vie au service de la Nation alors que, depuis la suspension de la conscription, rien n'oblige les citoyens à le faire.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Maire](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35916

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10084

Question retirée le : 20 janvier 2009 (Fin de mandat)